

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 27 septembre 2012

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	25
pouvoirs :	5
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 27 septembre 2012 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Serge LEBRETON donne pouvoir M. Jean-Marie MASSON - Mme Brigitte BONNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX –

ETAIENT ABSENTS

M. Gilles LE MOINE – Mme Jeanine PROVOST - M. Patrick SEDLACEK -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

CESSION D'UNE MAISON SISE 97 RUE DE MARIGNAN

2012.124

PROPRIÉTÉ DE LOGÉLIA CHARENTE**Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil d'Administration de l'OPH de la Charente LOGÉLIA, lors de sa séance du 18 Juin 2012, a décidé de vendre certains logements dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine.

Ainsi, il pourrait être procédé à la vente d'une maison louée, située 97 rue de Marignan à Cognac, en faveur prioritairement des locataires de ce logement.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit donner un avis sur ce projet d'aliénation.

La Commission d'Aménagement Durable a donné un avis favorable le 29 Août 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable au projet de cession d'une maison située 97 rue de Marignan, propriété de LOGEGIA, en faveur prioritairement des locataires de ce logement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

